



Révision du PLU **DOCUMENT POUR APPROBATION**

Prescrite le 27-09-2013 Arrêtée le 23-06-2016 Approuvée le

5a. Plan n°1 : Zonage - Plan général



Echelle : 1/6500e

1. ZONAGE

ZONES URBAINES


- UA : Zone urbaine mixte centrale
- UAc : Secteur de centralité principale - secteur historique du Connétable
- UA_g : Secteur de centralité principale - quartier Gare
- UB : zone urbaine mixte située dans le prolongement du centre-ville
- UC : zone urbaine mixte à dominante de logements collectifs
- UC_c : Secteur de centralité secondaire (commerces de proximité)
- UD : zone urbaine mixte à dominante résidentielle
- UDa : secteur résidentiel de transition entre le centre urbain et la Nonette
- UDb : secteur résidentiel du Bois St Denis
- UD_c : Secteur de centralité secondaire (commerces de proximité)
- UE : zone urbaine spécifique destinée à accueillir des activités artisanales, industrielles, commerciales et de services
- UH : secteur spécifique réservé aux activités hippiques et aux équipements de service public et d'intérêt collectif
- UHt : secteur lié aux tribunes de l'hippodrome

ZONES NATURELLES

- N : zone naturelle
- Ne : secteur d'accueil d'équipements publics ou d'intérêt collectif et activités liées au commerce et à l'artisanat
- Nh : secteur réservé aux activités de l'hippodrome, aux équipements publics et d'intérêt collectif
- Nh1 : secteur de traitement paysager aux abords de la Route des Aigles permettant l'accueil d'activités liées à l'hippodrome
- Nh2 : espace lié à l'activité hippique pouvant recevoir une installation classée soumise à autorisation et liée aux activités hippiques
- Nj : secteur naturel protégé situé dans la vallée de la Nonette à usage essentiel de jardins
- Nt : secteur d'accueil d'équipements culturels ou touristiques, liés au patrimoine historique et naturel existant
- Nt1 : secteur de traitement paysager permettant l'accueil des visiteurs lié au château localisé dans le parc de Sylvie
- Nzh : secteur de zones humides effectives situées dans le Parc du Château

Zoom 1 - 1/2500e

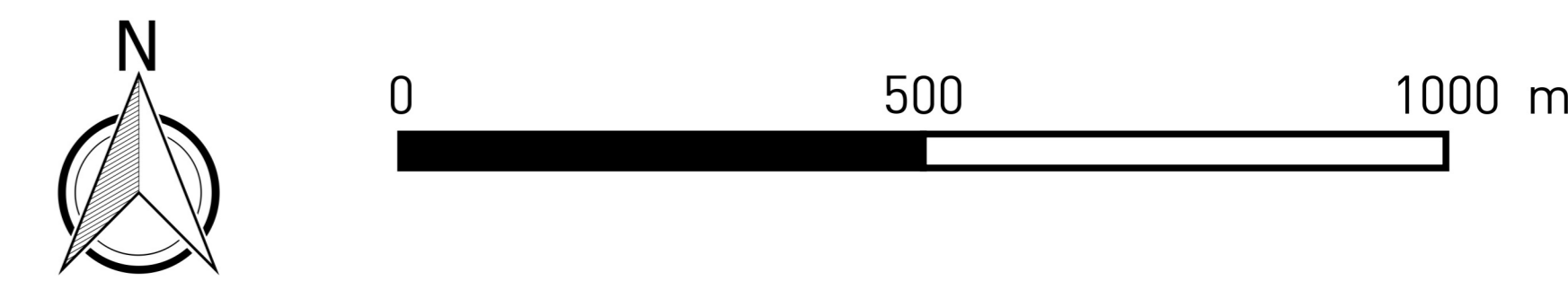
Zoom 2 - 1/2500e



3. EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1.1	Aménagement d'un carrefour rue Guilleminot / Av du Général de Gaulle	Commune	130 m ²
1.2	Aménagement d'un carrefour rue Guilleminot / Av du Général de Gaulle	Commune	507 m ²
1.3	Réalisation d'un espace de stationnement, parking Canardièrre	Commune	600 m ²
1.4	Aménagement d'un carrefour route de Senlis / rue du Connétable	Commune	1 820 m ²

- 4. INDICATIONS DIVERSES**
- UC Noms de zone
 - Réseau hydrographique
 - Marge de recul
 - Périmètre de 500 m autour de la Gare
 - Orientation d'aménagement et de Programmation
- Enjeux environnementaux**
- Cavités souterraines
 - Secteur de risque de remontée de nappe phréatique
 - Zone humide potentielle



COMMUNE DE CHANTILLY

Département de l'Oise

PLAN LOCAL D'URBANISME

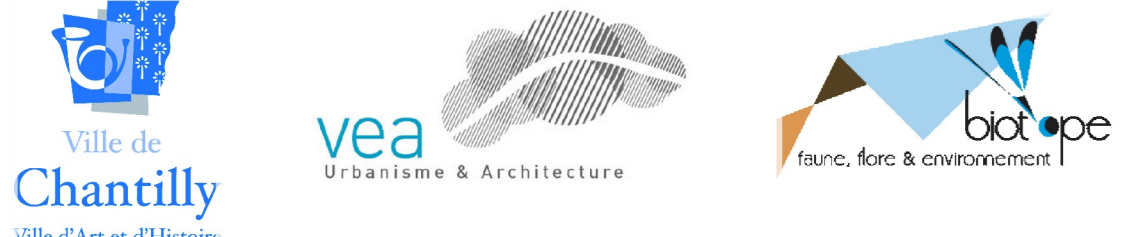


Révision du PLU DOCUMENT POUR APPROBATION

Prescrite le 27-09-2013 Arrêtée le 23-06-2016 Approuvée le

5a.Plan n°1 : Zonage -
Zoom 1 - 1/2500e

Echelle :
1/2500e




1. ZONAGE

ZONES URBAINES

- UA : Zone urbaine mixte centrale
- UAc : Secteur de centralité principale - secteur historique du Connétable
- UA_g : Secteur de centralité principale - quartier Gare
- UB : zone urbaine mixte située dans le prolongement du centre-ville
- UC : zone urbaine mixte à dominante de logements collectifs
- UC_c : Secteur de centralité secondaire (commerces de proximité)
- UD : zone urbaine mixte à dominante résidentielle
- UDa : secteur résidentiel de transition entre le centre urbain et la Nonette
- UDb : secteur résidentiel du Bois St Denis
- Udc : Secteur de centralité secondaire (commerces de proximité)
- UE : zone urbaine spécifique destinée à accueillir des activités artisanales, industrielles, commerciales et de services
- UH : secteur spécifique réservé aux activités hippiques et aux équipements de service public et d'intérêt collectif
- UHt : secteur lié aux tribunes de l'hippodrome

ZONES NATURELLES

- N : zone naturelle
- Ne : secteur d'accueil d'équipements publics ou d'intérêt collectif et activités liées au commerce et à l'artisanat
- Nh : secteur réservé aux activités de l'hippodrome, aux équipements publics et d'intérêt collectif
- Nh1 : secteur de traitement paysager aux abords de la Route des Aigles permettant l'accueil d'activités liées à l'hippodrome
- Nh2 : espace lié à l'activité hippique pouvant recevoir une installation classée soumise à autorisation et liée aux activités hippiques
- Nj : secteur naturel protégé situé dans la vallée de la Nonette à usage essentiel de jardins
- Nt : secteur d'accueil d'équipements culturels ou touristiques, liés au patrimoine historique et naturel existant
- Nt1 : secteur de traitement paysager permettant l'accueil des visiteurs lié au château localisé dans le parc de Sylvie
- Nzh : secteur de zones humides effectives situées dans le Parc du Château



3. EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1.1	Aménagement d'un carrefour rue Guilleminot / Av du Général de Gaulle	Commune	130 m ²
1.2	Aménagement d'un carrefour rue Guilleminot / Av du Général de Gaulle	Commune	507 m ²
1.3	Réalisation d'un espace de stationnement, parking Canardière	Commune	600 m ²
1.4	Aménagement d'un carrefour route de Sentis / rue du Connétable	Commune	1 820 m ²

4. INDICATIONS DIVERSES

- UC Noms de zone
- Réseau hydrographique
- Marge de recul
- Périmètre de 500 m autour de la Gare
- Orientation d'aménagement et de Programmation
- Enjeux environnementaux**
- Cavités souterraines
- Secteur de risque de remontée de nappe phréatique
- Zone humide potentielle



Révision du PLU **DOCUMENT POUR APPROBATION**

Prescrite le 27-09-2013 Arrêtée le 23-06-2016 Approuvée le

5a. Plan n°1 : Zonage -
Zoom 2 - 1/2500e



Echelle :
1/2500e

1. ZONAGE

ZONES URBAINES

- UA : Zone urbaine mixte centrale
- UAc : Secteur de centralité principale - secteur historique du Connétable
- UAg : Secteur de centralité principale - quartier Gare
- UB : zone urbaine mixte située dans le prolongement du centre-ville
- UC : zone urbaine mixte à dominante de logements collectifs
- UCc : Secteur de centralité secondaire (commerces de proximité)
- UD : zone urbaine mixte à dominante résidentielle
- UDa : secteur résidentiel de transition entre le centre urbain et la Nonette
- UDb : secteur résidentiel du Bois St Denis
- UDC : Secteur de centralité secondaire (commerces de proximité)
- UE : zone urbaine spécifique destinée à accueillir des activités artisanales, industrielles, commerciales et de services
- UH : secteur spécifique réservé aux activités hippiques et aux équipements de service public et d'intérêt collectif
- UHt : secteur lié aux tribunes de l'hippodrome

ZONES NATURELLES

- N : zone naturelle
- Ne : secteur d'accueil d'équipements publics ou d'intérêt collectif et activités liées au commerce et à l'artisanat
- Nh : secteur réservé aux activités de l'hippodrome, aux équipements publics et d'intérêt collectif
- Nh1 : secteur de traitement paysager aux abords de la Route des Aigles permettant l'accueil d'activités liées à l'Hippodrome
- Nh2 : espace lié à l'activité hippique pouvant recevoir une installation classée soumise à autorisation et liée aux activités hippiques
- Nj : secteur naturel protégé situé dans la vallée de la Nonette à usage essentiel de jardins
- Nt : secteur d'accueil d'équipements culturels ou touristiques, liés au patrimoine historique et naturel existant
- Nt1 : secteur de traitement paysager permettant l'accueil des visiteurs lié au château localisé dans le parc de Sylvie
- Nz : secteur de zones humides effectives situées dans le Parc du Château



3. EMPLACEMENTS RESERVES			
Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1.1	Aménagement d'un carrefour rue Guilleminot / Av du Général de Gaulle	Commune	130 m²
1.2	Aménagement d'un carrefour rue Guilleminot / Av du Général de Gaulle	Commune	507 m²
1.3	Réalisation d'un espace de stationnement, parking Canardière	Commune	400 m²
1.4	Aménagement d'un carrefour route de Sentis / rue du Connétable	Commune	1 820 m²

- #### 4. INDICATIONS DIVERSES
- UC Noms de zone
 - Réseau hydrographique
 - - - Marge de recul
 - Périmètre de 500 m autour de la Gare
 - ▭ Orientation d'aménagement et de Programmation
- #### Enjeux environnementaux
- Cavités souterraines
 - ▭ Secteur de risque de remontée de nappe phréatique
 - ▭ Zone humide potentielle